

**Direction de l'Education,
de la Culture et des Sports**

Réf : 2022-04/CRD/
Affaire suivie par : Jérémie CLOT
☎ 02 43 47 38 62
✉ conservatoire@lemans.fr

À l'attention des parents d'élèves du
Conservatoire inscrits entre le CM2 et la 4^{ème}

Objet : Classes à Aménagement d'Horaires, préparation de la rentrée 2022-2023

Madame, Monsieur,

Afin de préparer la rentrée scolaire 2022-2023, nous effectuons un premier recensement des élèves souhaitant s'inscrire dans le dispositif des Classes à Aménagement d'Horaires, en partenariat avec les collèges Roger Vercel, Saint Julien, Les Mûriers et Saint-Joseph.

Vous trouverez joint à ce courrier un document de présentation succinct du dispositif et une fiche de préinscription à nous retourner au plus tard pour le **mercredi 18 mai 2022** par retour de ce courriel à conservatoire@lemans.fr ou en dépôt papier au secrétariat de 9h à 18h.

Ce premier recensement ou préinscription nous permettra de proposer des groupes cohérents pour votre enfant au sein du Conservatoire et d'essayer d'adapter au mieux les différents vœux de chacun. Cela permettra également aux collèges de préparer leur rentrée en positionnant les élèves dans les classes spécifiques, notamment en fonction de certaines options. Dans le cas où votre enfant ne serait pas préinscrit dans ce dispositif, il pourrait ne pas bénéficier de cet aménagement horaire passé le délai du 18 mai.

Ces classes à Aménagement d'Horaires (C.A.H.) permettent à votre enfant d'avoir :

- du temps libéré pour la pratique musicale ; ainsi, le jeudi dès 15h, il pourra avoir au sein du Conservatoire son cours de formation musicale et une pratique collective appropriée à son niveau (du 1C3 au 2C3), sous réserve d'un nombre d'élèves suffisants,
- un choix dans sa pratique collective ; plusieurs projets différents lui seront proposés et il pourra ainsi choisir sa pratique collective en fonction de son souhait, de l'esthétique ou du projet qui lui sera proposé,
- une activité artistique et pédagogique incluant une valorisation commune de son parcours au sein du Conservatoire et dans son collège. Nous souhaitons mettre en place des projets communs entre les différents établissements,
- une scolarité avec un même groupe d'élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Par ailleurs, ces Classes à Aménagement d'Horaires permettent une dérogation à la carte scolaire pour les établissements publics. Si votre enfant est intéressé par ce projet, je vous invite à :

- nous retourner la fiche de préinscription dûment complétée,
- prendre contact avec l'établissement scolaire de votre choix dès à présent afin d'effectuer une demande de dérogation à la carte scolaire auprès du rectorat,
- vous rapprocher de la direction du collège dans le cas où votre enfant est déjà inscrit dans un des établissements partenaires.

Je vous précise également que :

- les modalités d'inscription et les frais d'inscription au Conservatoire restent inchangés,
- le cours d'instrument sera à effectuer en plus des cours proposés dans ce cadre,
- votre enfant, s'il le souhaite, peut suivre une ou plusieurs autres pratiques d'ensemble en plus de celle qui lui sera proposée et cela sans surcoût,
- le transport entre le collège et le Conservatoire ne sera pas pris en charge.

J'espère que ce dispositif permettra à votre enfant de s'épanouir pleinement dans sa pratique culturelle.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur du Conservatoire



Jérémie CLOT